

Situation sanitaire au 15 janvier 2021

Indicateur	National	Région BFC	Haute-Saône	Seuils à retenir
Taux d'incidence général <i>Nouveaux cas sur 7 jours pour 100.000 habitants</i>	185	274	295	200/100.000 (couvre feu anticipé)
Taux d'incidence des + de 65 ans <i>Nouveaux cas sur 7 jours pour 100.000 habitants</i>	187	284	270	200/100.000 (couvre feu anticipé)
Taux de positivité aux tests <i>Sur les 7 derniers jours</i>	6,5	8,59	9,03	10%
Patients hospitalisés Taux d'occupation en réanimation*	19 927 52%	1 839 89%	77 58%	30%
Nouveaux décès Total	/ 69 949	1 771 2 943	84 161	

* le taux d'occupation des places en réanimation ne reflète que la proportion de lits occupés par des patients Covid.

Évolution de la situation sanitaire en Haute-Saône

La circulation du virus s'est intensifiée à partir du mois d'octobre pour atteindre un pic début novembre à 491 pour 100.000 habitants, et 605 pour les personnes de plus de 65 ans. Sous l'effet du second confinement, les indicateurs ont diminué puis se sont stabilisés sur un plateau haut.

Dans ces circonstances, et alors que la Haute-Saône était au-dessus du seuil d'alerte de 200 au sortir des fêtes de fin d'année, le couvre-feu anticipé a été appliqué dès le 2 janvier. Après deux semaines d'application, la mesure semble permettre de contenir la progression de l'épidémie.

Ces taux restent toutefois supérieurs au seuil des 200 cas positifs pour 100 000 habitants. Les mesures de prévention doivent donc être maintenues et appliquées avec rigueur. Chacun est appelé à la prudence.



Le renforcement des mesures sanitaires

Alors que la situation sanitaire nationale reste inquiétante, le Premier ministre a annoncé le 14 janvier dernier un **renforcement des mesures sanitaires** :

- depuis samedi 16 janvier, le couvre-feu est avancé sur tout le territoire métropolitain à 18 h pour au moins quinze jours,
- à partir du lundi 18 janvier, tous les voyageurs provenant d'un pays hors UE devront présenter un test négatif au covid-19 pour pouvoir entrer sur le territoire,
- la mise en place d'un protocole sanitaire renforcé dans les écoles pour les cantines,
- la **suspension des activités sportives scolaires et extrascolaires en intérieur**.

La stratégie de vaccination nationale

Depuis le 27 décembre dernier, la vaccination est ouverte à l'ensemble des personnes appartenant aux catégories suivantes :

- Les résidents volontaires en EHPAD et USLD, qui sont vaccinés directement dans les établissements,
- Les personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suite et de réadaptation,
- Les personnes âgées hébergées en résidences autonomie, résidences services et autres lieux de vie spécialisés,
- Les personnes en situation de handicap, vulnérables, hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés.

De plus, les professionnels de santé, les aides à domicile intervenant auprès des personnes âgées et handicapées vulnérables ainsi que les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans ou présentent une ou plusieurs des comorbidités suivantes :

- L'obésité,
- La BPCO et l'insuffisance respiratoire,
- L'hypertension artérielle,
- L'insuffisance cardiaque,
- Le diabète de type 1 et 2.

A partir du 18 janvier, la vaccination sera ouverte **aux personnes de plus de 75 ans** et **aux personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la covid-19** et disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement.

L'organisation de la vaccination en Haute-Saône

Les centres de vaccination déployés dans le département :

Quatre centres de vaccination ont été ouverts à partir du 13 janvier à Vesoul, Lure, Luxeuil-les-Bains et Gray pour les professionnels de santé, en complément du centre de vaccination adossé au groupe hospitalier de la Haute-Saône. 646 professionnels ont ainsi déjà été vaccinés.

Dans le cadre de **l'ouverture de la vaccination aux personnes de plus de 75 ans le 18 janvier 2021**, les quatre centres de vaccination précités monteront en charge et un cinquième centre sera ouvert à Héricourt, selon les horaires suivants :

- Vesoul, salle Alain Parisot : de 09h00 à 17h00,
- Gra, Halle Sauzay : de 09h00 à 17h00,
- Lure, Espace du Sapeur : de 09h00 à 17h00,
- Luxeuil-les-Bains, centre social et culturel Georges Taiclet : de 09h00 à 17h00,
- Héricourt, salle de la Cavalerie : le lundi 13h à 17h, du mardi au vendredi de 9h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Au total, la Haute-Saône dispose de 6 lignes de vaccination (deux pour Vesoul), soit un total de 1440 vaccinations par semaine.

L'organisation des centres a été mise en place dans le cadre d'un partenariat associant la préfecture, l'ARS, le Conseil départemental, les cinq municipalités concernées, les professionnels de santé, le SDIS et le groupe hospitalier, chacun s'étant fortement mobilisé dans des temps optimisés dans l'organisation matérielle, humaine et logistique des centres :

- **Municipalités** : mise à disposition des locaux, de moyens matériels, d'un poste de secrétaire/chargé d'accueil, d'un élu référent pour la coordination et gestion du nettoyage,
- **SDIS** : supervision des centres (gestions des flux logistiques, des plannings et vaccins), surveillance post-médicale, orientation,
- **Professionnels de santé** : vaccination, vérification des questionnaires médicaux, consultations médicales le cas échéant,
- **Conseil départemental** : gestion du centre d'appels, livraison des petits équipements médicaux,
- **Groupe hospitalier** : livraison des vaccins, des kits de vaccinations, commande des petits équipements médicaux
- **ARS et préfecture** : coordination du dispositif, mobilisation des équipes médicales, avec un suivi en centre opérationnel départemental.

Un travail est également en cours pour mobiliser les associations agréées de sécurité civile en renfort du dispositif.

L'organisation de la vaccination en Haute-Saône (suite)

Les rendez-vous peuvent être pris en ligne sur Doctolib à l'adresse <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/vesoul/ars-de-haute-saone>. Cette modalité est à privilégier au vu de sa simplicité d'utilisation, puisqu'elle permet de se connecter à tout moment pour s'inscrire et visualiser les créneaux disponibles pour un plus grand confort pour chacun de la gestion de ses impératifs.

Afin d'aider les personnes à prendre rendez-vous en ligne, les **maisons France Service** sont invitées à proposer leurs services aux habitants.

Une plateforme d'appels a également été déployée dès jeudi 14 janvier par le Conseil départemental (armée par 10 sapeurs pompiers dans un premier temps). Elle est joignable au **08 84 75 64 74**, du lundi au samedi et de 9h à 17h.

À ce jour, compte tenu de la mobilisation des Haut-Saônoises et des Haut-Saônois pour se faire vacciner, les plages de rendez-vous sont complètes pour les quatre prochaines semaines, **avec plus de 5500 rendez-vous déjà attribués.**

Dans le cadre d'une gestion anticipée et ajustée entre l'offre de vaccins et la demande de vaccination, l'ouverture des rendez-vous se fait de façon progressive et **de nouveaux créneaux seront désormais ouverts au fur et à mesure.** Des créneaux sont également susceptibles de se libérer ponctuellement. Les patients sont donc invités à régulièrement consulter le site Doctolib ou à se renseigner auprès du centre d'appels.

La vaccination dans les EHPAD :

L'organisation de la vaccination dans les EHPAD et autres structures collectives d'hébergement pour personnes âgées se met en place depuis fin décembre. La Haute-Saône compte 29 EHPAD, et 1 USLD, soit un potentiel de plus de 2100 résidents éligibles à la vaccination:

- 9 structures relevant du flux A, c'est à dire les établissements privés (approvisionnés par officine de ville ou pharmacie à usage intérieur) : les livraisons de doses de vaccins sont attendues entre le **20 et 25 janvier**. Le travail de recueil des consentements se poursuit sur un bon rythme dans cette perspective.
- 21 structures relevant du flux B, c'est à dire les établissements publics (approvisionnés par l'établissement de santé pivot du département) : les vaccinations ont débuté le 6 janvier dernier. **409 résidents ont déjà été vaccinés dans 14 structures.**

Attention, la personne vaccinée peut toujours être contaminée par la covid-19 dans une moindre mesure et véhiculer le virus, il convient donc **d'appliquer encore les gestes barrières et la distanciation physique de manière rigoureuse.**

Le déploiement de médiateurs de lutte anti-covid

Dans l'attente des effets progressifs de la campagne de vaccination, le contrôle et la surveillance de l'évolution de l'épidémie de covid-19 est nécessaire pour briser les chaînes de contamination.

Ainsi, dans le cadre du renforcement de la stratégie « **tester, alerter, protéger** » (TAP), de nouvelles équipes composées de **médiateurs de lutte anti-covid** vont permettre de renforcer les capacités de dépistages et de contact-tracing.

Ces médiateurs, issus des associations agréées de sécurité civile, viendront compléter les actions déjà réalisées sur le terrain.

Vous pouvez solliciter les équipes mobiles pour organiser des campagnes de dépistage sur le territoire de votre commune à l'adresse suivante : **pref-depistage-covid19@haute-saone.gouv.fr**